

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

1. Définitions	<p>AUXI WORK : désigne la Société ...</p> <p>CGUP : désigne les présentes conditions générales d'utilisation applicables aux Professionnels</p> <p>Compte : désigne le compte d'accès du Professionnel à la Plateforme.</p> <p>Etablissement : désigne une société exploitant un ou plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, les micro-crèches, les haltes-garderies, les jardins d'enfants et les établissements réalisant du multi-accueil...)</p> <p>Identifiants : désigne l'identifiant et le mot de passe permettant d'accéder à la Plateforme</p> <p>Mission : désigne la prestation de service ayant un caractère ponctuel réalisée par un Professionnel pour un Etablissement</p> <p>Plateforme : désigne la plateforme de mise en relation exploitée par AUXI WORK et accessible via le Site qui permet de bénéficier des Services.</p> <p>Professionnels : professionnels de la petite enfance (auxiliaire, EJE, CAP, Aide soignant, référent technique, gestionnaire de structure...) exerçant par l'intermédiaire d'un statut juridique et fiscal permettant la fourniture régulière de prestations de service</p> <p>Rémunération : désigne la rémunération due par l'Etablissement au Professionnel pour une Mission</p> <p>Services : désigne l'ensemble des services rendus par AUXI WORK aux Professionnels sur la Plateforme.</p> <p>Site : désigne le site internet accessible à l'adresse www.auxi-work.fr</p>
2. Parties - objet	<p>AUXI WORK exploite le Plateforme.</p> <p>Les CGUP sont conclues entre AUXI WORK et le Professionnel pour lui faire bénéficier d'un accès à la Plateforme et aux Services.</p> <p>Les CGUP ont pour objet de définir :</p> <ul style="list-style-type: none">- les modalités d'accès et d'utilisation de la Plateforme- les droits et obligations d'AUXI WORK et des Professionnels, en lien avec l'utilisation de la Plateforme. <p>Les CGUP ne régissent en aucun cas la relation contractuelle entre un Etablissement et un Professionnel qui relève de la responsabilité de ces derniers. AUXI WORK n'est pas partie au contrat conclu entre un Etablissement et un Professionnel par l'entremise de la Plateforme.</p> <p>Le Professionnel déclare avoir pris connaissance des CGUP et les avoir acceptées.</p>
3. Modalités inscription – conditions admission	<p>Les demandes d'inscription se font en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Remplissant le formulaire d'inscription figurant sur le Site.- Fournissant les informations requises- Communiquant à AUXI WORK un certain nombre de documents requis (notamment diplômes, justificatifs de compétence, CV...)- Justifiant d'un statut juridique et fiscal permettant la fourniture régulière de prestations de services en France <p>AUXI WORK se réserve :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - de contacter le Professionnel pour effectuer toutes vérifications complémentaires. - le droit d'accepter ou rejeter, de façon discrétionnaire, sans avoir à motiver sa décision, l'inscription d'un Professionnel à sa Plateforme. Une fois son inscription validée, le Professionnel peut utiliser la Plateforme. <p>Le Professionnel garantit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il crée le Compte en son nom propre et qu'il dispose de la capacité pour ce faire - qu'il n'a subi aucune condamnation qui l'empêcherait de réaliser des Missions - qu'il transmet à AUXI WORK des informations exactes. Le Professionnel relève et garantit AUXI WORK de tout recours d'un Etablissement ou d'un tiers qui serait lié à la fourniture d'informations ou documents inexacts ou faux par le Professionnel. <p>L'inscription emporte acceptation des présentes CGUP.</p>
<p>4. Suspension du Compte</p>	<p>L'accès du Professionnel à la Plateforme peut être suspendu par AUXI WORK sans que cette suspension ouvre droit à indemnité en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'inexécution par le Professionnel de l'une de ses obligations - D'incident relatif à la sécurité informatique du Professionnel et/ou d'AUXI WORK
<p>5. Modification des CGUP</p>	<p>AUXI WORK peut être amenée au cours du temps à modifier les CGUP. Dans ce cas, AUXI WORK informera au préalable le Professionnel desdites modifications. Ce dernier a la faculté de refuser les modifications en se désinscrivant de la Plateforme dans un délai de 8 jours suivant notification des modifications. A défaut de refus des modifications dans le délai de 8 jours susvisé, le silence du Professionnel vaut acceptation des nouvelles CGUP par dérogation à l'article 1120 du Code civil.</p>
<p>6. Engagements généraux d'AUXI WORK</p>	<p>AUXI WORK s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre au Professionnel d'accéder et d'utiliser la Plateforme via le réseau internet de façon non exclusive ; - Assurer l'hébergement de la Plateforme ; - Informer le Professionnel de tout problème lié à l'exécution des Services ; - Faire ses meilleurs efforts pour assurer le maintien en conditions opérationnelles de la Plateforme sous réserve des éventuelles pannes et interruptions de service nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. <p>AUXI WORK ne garantit pas aux Professionnels qu'ils trouveront sur la Plateforme des Missions correspondant à leurs compétences ou qu'ils seront retenus par les Etablissements pour ces Missions.</p>
<p>7. Obligations générales du Professionnel</p>	<p>Le Professionnel s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la Plateforme et les Services conformément à leur finalité et uniquement pour son compte propre et à des fins professionnelles ; - Être titulaire d'un statut juridique et fiscal permettant la fourniture régulière de prestations de service et assumer seul les obligations fiscales et sociales attachées à son statut ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire son affaire avec l’Etablissement pour lesquels il effectue une Mission de l’exécution des contrats relatifs à la Mission. La conclusion et l’exécution desdits contrats ne s’opèrent qu’à l’initiative et sous la responsabilité exclusive de ces derniers. AUXI WORK n’intervient que dans la mise en relation ; - Honorer les Missions qu’il a préalablement acceptées via la Plateforme sauf impossibilité matérielle ou motif légitime ; - Agir avec diligence et professionnalisme dans le cadre des Missions qu’il effectuerait pour des Etablissement par l’entremise de la Plateforme ; - Mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le Professionnel est responsable de la garde des codes d’accès qui lui sont remis ; - En cas de modification, mettre à jour dans son Compte et sans délai toutes les informations ou documents communiqués à AUXI WORK lors de son inscription ; - Fournir à AUXI WORK toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et ne fournir que des informations exactes, sincères et véritables tant lors de son inscription que pendant toute la période où il est inscrit sur la Plateforme ; - Disposer des compétences qu’il a renseignées dans son Compte et nécessaires à l’exécution d’une Mission qu’il a préalablement acceptée ; - Respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas porter atteinte à l’ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, et à n’enfreindre aucune disposition législative ou réglementaire. - Le cas échéant communiquer aux Etablissements concernés à première demande de leur part, une attestation de vigilance URSSAF - Faire son affaire de la souscription des polices d’assurances nécessaires à la poursuite de ses activités.
<p>8. Obligations légales du Professionnel</p>	<p>La Plateforme n’est qu’un outil de mise en relation et AUXI WORK n’est pas le conseil juridique du Professionnel.</p> <p>Le Professionnel assure seul les risques de son activité et fait son affaire du respect des prescriptions administratives ou réglementaires applicables à ses activités.</p> <p>Il est notamment seul responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements des salaires, cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation de la Plateforme ; - de s’assurer de la solvabilité des Etablissements pour lesquels il effectue des Missions. <p>AUXI WORK invite les Professionnels à se renseigner auprès des administrations concernées.</p>
<p>9. Proposition de Missions</p>	<p>Les Professionnels ont accès sur la Plateforme aux propositions de Missions publiées par les Etablissements pour lesquelles ils remplissent les qualifications nécessaires.</p> <p>La Rémunération figure dans la proposition de Mission. AUXI WORK ne prélève aucune somme sur la Rémunération mais est exclusivement payée par les Etablissements au moyen d’une commission sur chaque Mission.</p>

	<p>Une fois que le Professionnel a accepté une proposition de Mission, un contrat se forme entre le Professionnel et l'Établissement. Ces derniers sont responsables de cette relation contractuelle à laquelle AUXI WORK n'est pas partie.</p> <p>Les informations qu'il a renseignées dans son Compte seront alors accessibles à l'Établissement.</p>
10. Annulation d'une Mission	<p>Tout Établissement peut annuler une Mission par le biais de la Plateforme sans avoir à justifier d'un motif.</p> <p>En cas d'impossibilité, pour un motif légitime, d'honorer une Mission, le Professionnel peut annuler une Mission à tout moment et sans frais.</p>
11. Exécution de la Mission	<p>L'exécution de la Mission relève de la seule responsabilité de l'Établissement et du Professionnel.</p> <p>Si à l'issue de la Mission le Professionnel a réalisé plus d'heures que prévues dans la proposition de Mission il doit l'indiquer sur la Plateforme. Cela génère une notification pour l'Établissement qui dispose d'un délai de deux jours ouvrables pour contester cet ajustement. Faute de contestation dans ce délai l'ajustement est validé. En cas de conflit entre l'Établissement et le Professionnel, AUXI WORK s'engage à faciliter les discussions entre ces derniers afin de parvenir à une solution amiable et peut être amené à suspendre les facturations.</p> <p>A l'issue de la Mission, le Professionnel accepte de faire l'objet d'une notation de la part de l'Établissement concerné. Cette notation sera uniquement accessible audit Établissement.</p>
12. Modalités de paiement	<p>Le Professionnel donne expressément mandat à AUXI WORK, qui l'accepte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De facturer sa Rémunération aux Etablissements en son nom et pour son compte - Encaisser sa Rémunération et la lui reverser dans les conditions qui suivent <p>AUXI WORK facture les Rémunérations aux Etablissements à l'issue de la Mission sur la base du montant figurant dans la proposition de Mission sous réserve des ajustements intervenus dans les conditions de l'article 11. Etant précisé qu'en cas de désaccord sur un ajustement la facture est établie immédiatement sur la base de la rémunération figurant dans la proposition de Mission sous réserve d'une facturation ultérieure correspondant à l'ajustement. Ces factures font l'objet d'un prélèvement sur l'Établissement le premier lundi suivant la fin de la Mission.</p> <p>AUXI WORK reverse aux Professionnels les sommes facturées et encaissées pour son compte dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fois la facture de l'Établissement établie, AUXI WORK génère une facture à destination du Professionnel sur la base des sommes facturées pour son compte à des Etablissements. - AUXI WORK procédera au paiement de ces factures dans un délai maximum de quinze jours sous réserve d'avoir encaissé les sommes correspondantes de la part des Etablissements concernés. <p>AUXI WORK n'assume en aucune manière le risque de non-paiement par les Etablissements des Rémunérations dues aux Professionnels, que le non-paiement résulte d'une insolvabilité de l'Établissement ou de toute autre cause. En conséquence, AUXI WORK ne reverse aux Professionnels que les sommes</p>

qu'elle aura préalablement encaissées des Etablissement pour le compte du Professionnel. Si AUXI WORK est contrainte d'engager des frais pour le recouvrement des sommes dues par les Etablissements, les montants dus au Professionnel seront réduits des frais de recouvrement. Il s'agit d'une condition essentielle des présentes sans laquelle AUXI WORK n'aurait pas conclu la présente convention.

Le Professionnel conserve l'entière responsabilité de ses obligations juridiques et fiscales en matière de facturation, notamment en ce qui concerne ses obligations en matière de TVA et conformément aux lois du pays dans lequel il opère.

Il s'engage à :

- verser à l'administration concernée la taxe sur la valeur ajoutée dont il est le cas échéant redevable,
- demander et à conserver une copie des factures émises pour son compte par AUXI WORK
- signaler à AUXI WORK toute modification de sa situation qui aurait un impact sur le présent mandat

AUXI WORK s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le traitement de données à caractère personnel

Dans le cadre de votre utilisation de la Plateforme AUXI WORK est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel.

Données collectées :

- Nom, prénom, adresse, coordonnées
- Photographie
- Siret, statut fiscal, n° de TVA
- Qualification professionnelle, CV

Rôle AUXI WORK : AUXI WORK agit en qualité de responsable de traitement

Finalités : Ces données sont utilisées uniquement afin de fournir les Services, à des fins de prospection commerciale dans le respect de la réglementation applicable, ainsi qu'à des fins administratives et internes (notamment de statistiques.

Fondements : vos données à caractère personnel sont collectées et traitées sur les fondements suivants :

- Le présent contrat
- Intérêt légitime
- Obligation légale

Destinataires : AUXI WORK se réserve le droit de transférer vos données personnelles à ses filiales et/ou prestataires et/ou sous-traitants et/ou partenaires si cela est nécessaire au bon déroulement des opérations ou à des fins de gestion interne et dans le respect des finalités mentionnées.

Par ailleurs, AUXI WORK pourra transmettre vos données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

13. Données à caractère personnel

	<p>Sécurité : Nous mettons en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour protéger AUXI WORK ainsi que nos utilisateurs contre tout accès et toute modification, divulgation ou destruction non autorisés des données que nous détenons.</p> <p>Conservation : AUXI WORK s’engage à conserver vos données personnelles pour une durée n’excédant pas celle strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.</p> <p>Vos droits : Vous jouissez d’un certain nombre de droits concernant vos données personnelles et leur traitement. Vous avez droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de savoir quelles sont les données personnelles vous concernant en notre possession et le cas échéant d’en obtenir une copie (droit d’accès) ; - d’exiger que nous corrigions toute erreur figurant dans vos données personnelles (droit de rectification); - d’exiger que nous effacions certaines données relatives à des circonstances particulières et si nous n’avons aucune raison de poursuivre le traitement (droit à l’effacement); - de demander que nous vous communiquions vos données personnelles ou que nous les communiquions à un autre prestataire de services sous un format simple et structuré (droit à la portabilité); - de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing direct ou, plus largement, de profilage; - de vous opposer, dans d’autres circonstances, à la poursuite du traitement de vos données personnelles (droit d’opposition); - de nous demander de limiter ou d’interrompre le traitement de vos données personnelles dans certaines circonstances (droit à la limitation); - de donner des directives relatives à la conservation, à l’effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès et de choisir que nous communiquions (ou non) vos données à un tiers que vous aurez préalablement désigné. <p>En cas de décès et à défaut d’instructions de votre part, nous nous engageons à détruire vos données, sauf leur conservation s’avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.</p> <p>Vous pouvez envoyer votre demande sur la Plateforme.</p>
<p>14. Confidentialité</p>	<p>Les parties s’engagent à conserver confidentiel tout document échangé entre elles, sauf en cas de demande d’une autorité judiciaire ou administrative.</p>
<p>15. Durée</p>	<p>Les Présentes s’appliquent aussi longtemps que le Professionnel est inscrit à la Plateforme.</p>
<p>16. Résiliation pour convenance</p>	<p>Le Professionnel et AUXI WORK sont libres de mettre fin à l’inscription sur la Plateforme à condition de respecter un préavis d’un mois augmenté d’un mois par année complète d’inscription à la Plateforme.</p>

17. Résiliation pour faute	En cas de manquement grave à l'une des stipulations des CGUP, AUXI WORK et le Professionnel peuvent mettre fin à l'inscription sur la Plateforme sans préavis et sans mise en demeure préalable.
18. Conséquences de la résiliation	Le Professionnel s'engage à exécuter intégralement les engagements qu'il a souscrits avant la résiliation, en particulier il s'engage à achever les Missions en cours. Sa désinscription sera effective à la fin desdites Missions.
19. Autonomie	Les Professionnels et AUXI WORK exercent leur activité en totale autonomie et indépendance, chacune d'elles supportant les risques de son activité. Le Professionnel est libre de recourir à la Plateforme autant qu'il le souhaite. Il n'est soumis à aucune obligation de minimum d'utilisation de la Plateforme ou d'exclusivité.
20. Non concurrence	Le Professionnel s'interdit de solliciter un Etablissement avec lequel il a été mis en contact par l'entremise de la Plateforme pour lui proposer de réaliser toute prestation à son profit, et ce pendant tout le temps durant lequel il est inscrit sur la Plateforme puis pendant une durée de trois mois suite à sa désinscription de la Plateforme, cette durée étant augmentée d'un mois par année d'inscription à la Plateforme.
21. Obligation de moyens	AUXI WORK n'est tenue que d'obligations de moyens. La responsabilité d'AUXI WORK ne peut donc être engagée qu'en cas de faute de sa part prouvée par le Professionnel.
22. Responsabilité d'AUXI WORK	<p>La responsabilité d'AUXI WORK est limitée aux dommages directs et ne comprend pas les dommages indirects tels que les pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires.</p> <p>AUXI WORK ne peut pas être tenu pour responsable de tout dommage causé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait du Professionnel notamment en cas de manquement à ses obligations contractuelles ; - Le fait d'un Etablissement inscrit sur la Plateforme (notamment : annulation d'une Mission, non-respect de ses engagements contractuels envers AUXI WORK...) - Le fait d'un tiers, notamment en cas d'utilisation non autorisée de la Plateforme ; - La relation entre le Professionnel et un Etablissement dans le cadre d'une Mission - Un changement de la Loi ou de toute disposition particulière qui viendrait empêcher ou restreindre l'exécution des Services ; - La suspension de l'accès du Professionnel à la Plateforme ; - Un cas de force majeure ; <p>En cas d'inexécution par AUXI WORK de l'une quelconque des obligations prévues aux CGUP, cela quelle qu'en soit la cause, le préjudice qui pourrait en résulter pour le Professionnel ne pourra jamais être réparé au-delà d'une somme maximale égale à 5.000 €, même s'il s'avérait supérieur.</p>
23. Responsabilité du Professionnel - Garantie	<p>Le Professionnel relève et garantit AUXI WORK des conséquences de toutes réclamations d'un tiers ou d'un Etablissement à quelque titre que ce soit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de non-respect d'une disposition des CGUP - En cas de faute dans le cadre de l'exécution d'une Mission

24. Communication	AUXI WORK peut citer la collaboration avec le Professionnel pour toute promotion de ses activités, le cas échéant en utilisant sa photographie.
25. Propriété intellectuelle	<p>La Plateforme, le Site et chacun des éléments qui les composent, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle en vigueur et sont la propriété exclusive d'AUXI WORK.</p> <p>Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la Plateforme, du Site, ou de chacun des éléments qui les composent, sans l'autorisation d'AUXI WORK, est interdite. Les CGUP n'opèrent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle au profit du Professionnel ou d'un tiers.</p>
26. Nullité	<p>Si une stipulation des CGUP est déclarée non valide, les autres stipulations gardent leur portée.</p> <p>En cas d'annulation judiciaire d'une clause des CGUP la juridiction devra lui substituer une clause d'effet équivalent dans le cadre de son pouvoir d'interprétation.</p>
27. Non-renonciation	Le non-exercice partiel ou total par une partie d'un droit ou d'une faculté issue des CGUP ne peut pas être interprété comme valant renonciation à ce droit ou à cette faculté.
28. Loi applicable	Les CGUP sont soumises au droit français.
29. Juridiction	En cas de litige du fait de la conclusion, validité, l'exécution ou l'interprétation des CGUP COMPÉTENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUÉE AUX JURIDICTIONS DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, Y COMPRIS EN RÉFÈRE